

Commissaire de police



Cadre de la Police nationale, le ou la commissaire de police dirige un service ou un commissariat. Ses missions : gérer ses équipes, piloter les opérations, suivre l'action des enquêteurs... en coordination avec la politique ministérielle.

 Statut d'exercice : **fonctionnaire**

 Niveau de formation requis : **bac + 5**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Diriger et gérer

Qu'il ou elle soit affecté/e à la sécurité publique ou à la police judiciaire, son rôle consiste à gérer un budget, diriger un service et des équipes de policiers, suivre le travail des enquêteurs, mettre en place des actions de sécurité... De manière plus globale, le ou la commissaire doit déterminer les actions à mener au niveau de ses équipes pour atteindre les objectifs définis par le ministre de l'Intérieur.

Assurer la sécurité publique

La délinquance, les petites affaires criminelles, les troubles à l'ordre public, la sécurité des manifestations, la sécurité routière constituent le travail quotidien d'un commissariat. Le ou la commissaire encadre alors les officiers chargés de mener les enquêtes : il ou elle fixe les objectifs de travail avec ses équipes, répartit les moyens en hommes et en véhicules, suit l'avancée des recherches et des opérations...

Du judiciaire à l'espionnage

En police judiciaire, il ou elle coordonne les enquêtes à sa charge (trafic de stupéfiants, d'armes ou d'oeuvres d'art, proxénétisme, escroqueries financières, cybercriminalité, terrorisme...). Au sein d'unités spécialisées, il ou elle peut rechercher des informations destinées au gouvernement, participer à la lutte contre l'espionnage ou contre l'immigration clandestine...

COMPÉTENCES REQUISES

Manager et communiquer

Le ou la commissaire doit faire preuve d'autorité, d'organisation et d'esprit de décision pour diriger ses équipes et mener à bien les missions qui lui incombent. Chef ou cheffe d'équipe, il ou elle sait motiver ses troupes. Il faut aussi savoir communiquer pour être capable de travailler de concert avec les mairies, les préfectures et les

autorités judiciaires.

Des nerfs solides

Familier des procédures pénales, il ou elle doit posséder des compétences juridiques et une bonne culture générale. Pour envisager de faire ce métier, il faut aussi être psychologiquement solide, capable de travailler dans l'urgence et de gérer des situations éprouvantes et dangereuses.

Disponibilité permanente

En tant que défenseurs de l'ordre public, les commissaires doivent être disponibles en fonction des astreintes et des événements. Il est donc possible de travailler en soirée, parfois la nuit et les week-ends. L'exercice peut se faire en uniforme comme en tenue civile.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 2295 euros brut par mois

Intégrer le marché du travail

Des recrutements limités

Organisé par le ministère de l'Intérieur, le recrutement s'effectue via un concours national, réputé sélectif (34 postes ouverts au concours externe en 2025).

En fonction de son classement

En fonction des besoins de la police et de son rang de classement à la sortie de l'école, le ou la commissaire peut choisir un poste à la police judiciaire ou dans un service spécialisé (stupéfiants, criminelle, mineurs...). La plupart des postes de débutants se situent à la sécurité publique. Au bout de 2 ans sur son premier poste, le ou la commissaire pourra demander une autre affectation pour avoir davantage de responsabilités.

Un grade de plus

Un ou une commissaire ne peut rester plus de 6 ans dans le même poste, ce qui lui permet d'avancer progressivement en responsabilité, au fur et à mesure de ses affectations. Après 9 ans d'exercice en tant que commissaire, il est possible de suivre une formation et d'être inscrit au tableau d'avancement pour le grade de commissaire divisionnaire. Une réorientation, dans le secteur de la sécurité privée par exemple, est aussi envisageable.

OÙ L'EXERCER

Affectations diverses

En dehors des commissariats, le ou la commissaire peut exercer dans des unités de police spécialisées : à la police judiciaire, à la DGRI (Direction générale de la sécurité intérieure), à la DCPAF (Direction centrale de la police aux frontières), dans une CRS (Compagnie républicaine de sécurité), à l'IGPN (Inspection générale de la police nationale), au SDLP (Service de la protection)... Les premiers postes sont presque tous en sécurité

publique, le plus souvent en tant que responsable d'un commissariat d'une ville moyenne, adjoint ou adjointe au responsable d'un commissariat central d'une grande ville, chef ou cheffe de service dans une direction départementale.

Nombreux contacts

En tant qu'interlocuteurs privilégiés des autorités locales, les commissaires de police sont en relation quotidienne avec les préfets, les élus, les autorités administratives et judiciaires, les organismes sociaux ou éducatifs...

Géographiquement mobile

Un ou une commissaire ne peut rester plus de 4 ans (6 ans, exceptionnellement) au même poste. Il faut donc anticiper pour choisir au mieux les affectations qui construiront sa carrière. Il est souvent nécessaire de suivre des formations pour évoluer ou suivre les changements dans le métier ou la législation, par exemple.

LES ÉTUDES

Les commissaires de police sont recrutés sur concours du ministère de l'Intérieur. Ils sont accessibles aux titulaires d'un bac + 5. Pour augmenter ses chances, il est possible de suivre une préparation au concours, après un master, au sein d'un IEJ (institut d'études judiciaires). Après réussite au concours, la formation de commissaire de police, rémunérée, dure 22 mois à l'ENSP (École nationale supérieure de police) de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69). Les fonctionnaires s'engagent à servir l'État pendant 5 ans. Le permis B est obligatoire pour être titularisé/e. À noter : dans le cadre de l'égalité des chances, une préparation au concours (prépa Talents commissaire de police) est dispensée par l'ENSP (École nationale supérieure de police). La sélection se fait sur dossier en fonction de critères sociaux, économiques et géographiques. 30 candidats sont sélectionnés chaque année.

Bac + 6 et plus	Durée standard	En France
Formation de commissaire de police	2 ans	Dans 1 établissement

Sources : Onisep 04.2025 © Robert Kneschke-stock.adobe.com